

DECRET N° 2012-167 DU 14 juin 2012

**Portant Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel, Civil et posthume dans l'Ordre
National du Bénin**

DJ
REPUBLIQUE DU BENIN

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le Décret N° 2012 - 004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005- 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets n°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu La lettre n°363/PR/DC/SP-C du 21 mars 2012 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

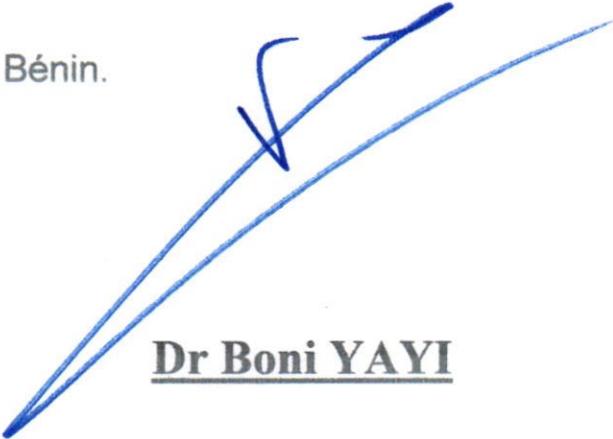
DECRETE

Article 1^{er} : Est nommé et promu à titre Exceptionnel, Civil et posthume dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang du 24 mars 2012 Feu Paul GONÇALVES, Ex-Inspecteur des Finances.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Bénin.

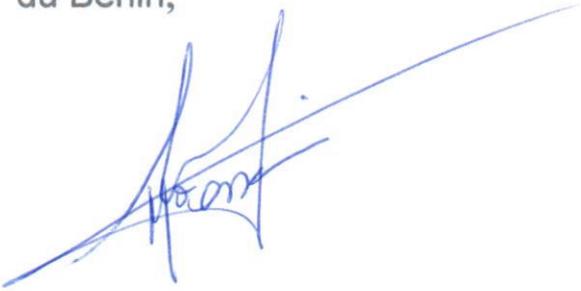
Fait à Cotonou, le 14 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

La Grande Chancelière de l'Ordre National
du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.

